

Document 3 : Déclaration commune du *Bundestag* (RFA) et de la *Volkskammer* (RDA) sur la frontière Oder/Neisse le 21 juin 1990

« Conscient de sa responsabilité devant l'histoire allemande et européenne,

- Fermement déterminé à participer au parachèvement de l'unité et de la liberté de l'Allemagne par libre autodétermination, afin que l'Allemagne contribue à la paix et à la liberté dans le monde en tant que membre à part entière d'une Europe unie fondée sur le droit et les droits de l'homme, [...]
- Conscient que les crimes commis par des Allemands et au nom des Allemands ont infligé de terribles souffrances au peuple polonais,
- Conscient que des millions d'Allemands expulsés de leur terre d'origine ont subi une grande injustice,
- Souhaitant qu'en se souvenant des chapitres tragiques et douloureux de l'histoire, l'Allemagne unie, elle aussi, et la République de Pologne continuent de poursuivre systématiquement l'entente et la réconciliation entre les Allemands et les Polonais, développent des relations porteuses d'avenir et constituent aussi un modèle de bon voisinage [...]

[Le *Bundestag*] exprime sa volonté de voir le tracé de la frontière entre l'Allemagne unie et la République de Pologne définitivement confirmé par un traité de droit international comme suit :

Le tracé de la frontière entre l'Allemagne unie et la République de Pologne sera celui qui est fixé par « l'accord entre la République démocratique allemande et la République polonaise relatif à la délimitation de la frontière d'État établie et existante entre l'Allemagne et la Pologne », signé le 6 juillet 1950, [...] ainsi que le « traité conclu entre la République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne sur les fondements de la normalisation de leurs relations mutuelles », signé le 7 décembre 1970. »